Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE PEUMERIT

Exercices 2013 à 2015

Centre des Finances Publiques de PLOGASTEL SAINT GERMAIN

Juillet 2016

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Cette étude porte sur les exercices 2013 à 2015 et a été réalisée au cours du mois de juillet 2016.

Les données utilisées sont issues du seul budget principal de la Commune.

Les comparaisons avec les communes de la même strate démographique sont exprimées en € par habitant (€/hab).

Le nombre d'habitants qui a servi de base à l'ensemble de l'analyse financière est celui présent sur les fiches de situation financière, soit 827 habitants sur l'exercice 2015. Les collectivités de référence appartiennent à la strate de 500 à 1 999 habitants représentant un panel de 130 communes pour le Département du Finistère, de 639 communes pour la région Bretagne et de 8 323 communes pour la strate nationale.

• **Les principales caractéristiques de la Commune**

La comptabilité de la commune en 2015 s'organise autour d'un budget principal et de 1 budget annexe :

- Lotissement Parc Géo.

La commune dispose également d'un compte rattaché (CCAS).

La commune adhère à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Ce groupement à fiscalité propre perçoit la totalité de la fiscalité professionnelle unique et la « fiscalité ménage ». La commune pour sa part perçoit uniquement les « taxes ménages », c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

PRINCIPAUX CONSTATS

Sur la période analysée, la situation financière globale de la commune est correcte.

L'examen des comptes des exercices 2013 à 2015 fait ressortir une hausse des produits réels de fonctionnement à un rythme plus élevé que les charges de même nature. La maîtrise des charges de fonctionnement constitue le principal élément ayant une incidence positive sur la capacité d'autofinancement.

Il convient de noter la forte hausse de la fiscalité et celle, limitée de la DGF de la commune de 2013 à 2015. La diminution en 2016 puis 2017 de l'enveloppe globale des dotations de l'État imposera probablement à la commune d'utiliser le levier fiscal afin de consolider l'autofinancement.

Sur la période analysée, l'autofinancement net augmente en raison de la progression des ressources fiscales. Cependant, en 2015, il est nettement inférieur à ceux des strates de référence.

L'encours de dette a diminué sur la période triennale situant la commune à un niveau d'endettement inférieur aux moyennes.

Sur la période analysée, la commune s'est lancée dans une politique d'équipement prudente et fortement subventionnée, financée en partie par une diminution des réserves.

Il semble possible d'augmenter la pression fiscale malgré les données socio-démographiques des résidents à l'année, au travers du revenu fiscal moyen par foyer, plutôt défavorables, car la faiblesse des taux d'imposition rend la fiscalité sur la commune modérée et laisse une marge de manœuvre.

Données socio-démographiques 2015	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	827 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	455			
Part des foyers non imposables	43,1 %	40,0 %	40,8 %	37,9 %
Revenu fiscal moyen par foyer	20.238	23.120	22.649	25.506

La commune doit continuer à maîtriser ses charges pour améliorer son niveau actuel d'autofinancement et poursuivre son désendettement.

I) LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement est le résultat de la comparaison entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement. Il sert à financer tout ou partie des dépenses d'investissement.

A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement

1°) Les charges de fonctionnement réelles augmentent de + 7,32% sur la période

Elles passent de 359 164€ en 2013 à 385 450€ en 2015. Sur ce dernier exercice, avec 466€ par habitant, les charges réelles sont inférieures à la moyenne départementale (563€), régionale (579€) et nationale (599€).

Les "charges de personnel" et les "achats et charges externes" sont les deux postes les plus importants, représentant respectivement 51,9% et 28,2% des charges de fonctionnement réelles en 2015.

Les charges de personnel augmentent de + 4,41% sur les 3 exercices, passant de 191 588€ à 200 042€. En fin d'étude, elles sont inférieures aux moyennes puisqu'elles représentent 242€ par habitant pour la commune contre 261€ pour la strate départementale, 264€ pour la strate régionale et 266€ pour la strate nationale.

Les achats et charges externes augmentant sur la période étudiée (+ 6,10%), passant de 102 756€ à 109 026€. En 2015, ils représentent 132€ par habitant pour la commune contre 164€ pour la moyenne départementale, 169€ pour la moyenne régionale et 188€ pour la moyenne nationale.

2013	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Total des charges de fonctionnement = B	419.064	521	571	592	611
dont : Charges de fonctionnement réelles	359.164	447	552	563	579
..... dont : Charges de personnel (montant net)	191.588	238	243	245	248
..... Achat et charges externes (montants nets)	102.756	128	160	169	188
..... Charges financières	13.028	16	24	28	23
..... Subventions versées	7.338	9	33	36	28
..... Contingents	19.777	25	42	39	47

2015	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National

Total des charges de fonctionnement = B	385.450	466	594	608	628
dont : Charges de fonctionnement réelles	385.450	466	563	579	599
..... dont : Charges de personnel (montant net)	200.042	242	261	264	266
..... Achat et charges externes (montants nets)	109.026	132	164	169	188
..... Charges financières	12.674	15	21	25	22
..... Subventions versées	8.427	10	32	37	28
..... Contingents	26.668	32	44	39	49

Évolution des charges réelles (montant)

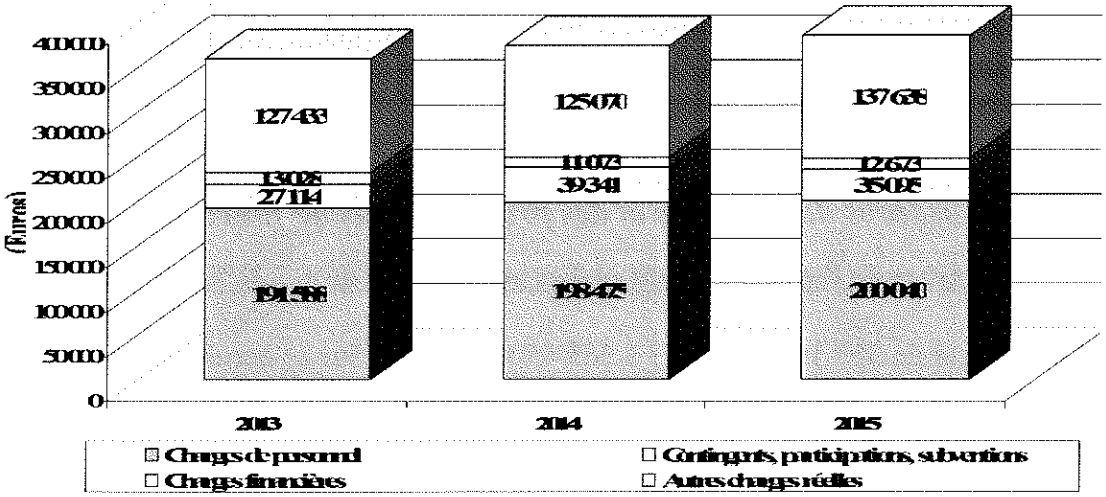

LA RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES

<u>Le ratio est exprimé par le rapport suivant</u> :

$$\frac{\text{Charges de personnel + contingents et participations + intérêts de la dette}}{\text{Produits réels de fonctionnement}}$$

Ce ratio permet de mesurer la part des produits de fonctionnement consommés par les dépenses incompressibles.

Ratio de rigidité

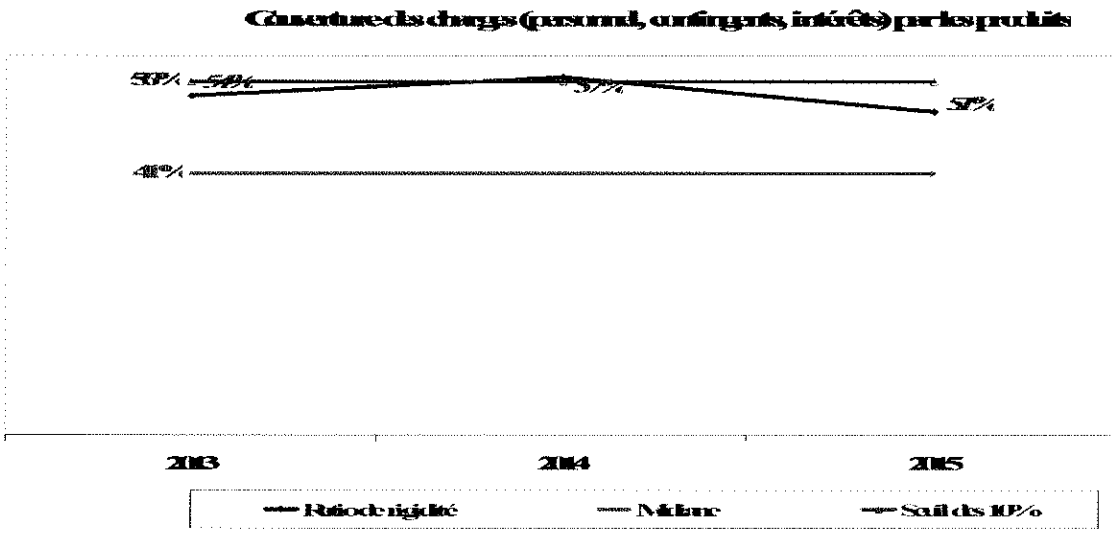

Comparaisons sur le ratio de Rigidité

Le tableau ci-dessous montre que la commune dispose en 2015 d'une part de charges incompressibles correspondant à 51% des produits. La situation du ratio de rigidité de 2015 s'améliore par rapport à celui de 2013 (54%). En effet, l'augmentation des charges de personnel est compensée par la progression des produits de fonctionnement réels.

Ce ratio signifie qu'en 2015, 51% des dépenses de fonctionnement sont incompressibles et obligatoires, les moyens d'action sur ces dernières et leur maîtrise échappant sur le court terme à la décision de l'organe délibérant.

Les charges constituant le ratio de rigidité sont nettement inférieures à celles des communes de référence. En revanche, le niveau également inférieur des produits de fonctionnement par rapport aux strates de comparaison détériore le résultat de ce ratio qui reste au final à un niveau peu satisfaisant par rapport aux moyennes.

Le ratio de rigidité est un indicateur intéressant sur la variation de la part des charges incompressibles mais qu'il faut cependant relativiser puisque la gestion en régie directe de nombreux services par le budget principal ou le peu de transferts de charges à la communauté de communes peuvent expliquer des charges supérieures à la moyenne. Ces dernières sont souvent compensées par des produits également supérieurs à la moyenne ou par l'absence d'autres charges n'apparaissant pas dans le ratio de rigidité.

D'autres indicateurs, comme la capacité d'autofinancement, sont plus explicites sur la situation financière réelle des communes.

La commune maîtrise globalement ses dépenses incompressibles, particulièrement ses charges de personnel mais perçoit un niveau inférieur de produits de fonctionnement que les moyennes comparables. Elle dispose au final d'une marge de manœuvre inférieure aux moyennes pour les autres dépenses de fonctionnement.

2°) Les produits de fonctionnements réels progressent de + 11,94% de 2013 à 2015

Ils passent ainsi de 418 292€ en 2013 à 468 221€ en 2015. Sur ce dernier exercice, avec 566€/hab les produits réels se situent nettement au-dessous de la moyenne finistérienne (742€), bretonne (763€) et nationale (748€).

Le principal poste de produits de fonctionnement, à savoir les impôts locaux, connaît une forte augmentation de 2013 (152 080€) à 2015 (172 846€) soit + 13,65%. Sur ce dernier exercice, avec 209€ par habitant, il se situe au-dessous des moyennes départementale (339€), régionale (308€) et nationale (299€).

En revanche, la commune n'est pas dotée de fiscalité reversée puisqu'il s'agit d'une dépense versée à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, soit – 521€ en 2015, représentant - 1€ par habitant contre des moyennes positives, nettement supérieures (Finistère : 40€, Bretagne : 60€ et France : 81€). Cette fiscalité reversée correspond aux allocations compensatrices calculées lors du passage à la TP Unique de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Le montant versé par la commune en 2015 est identique à celui de 2013 et de 2014. Sa variation pourrait provenir principalement d'un nouveau transfert de compétences de la commune vers l'EPCI.

Enfin, « les autres impôts et taxes » (taxe sur les pylônes, droit de place, droit de mutation à titre onéreux ...) sont élevés sur la commune puisqu'ils représentent 47 €/hab contre une moyenne nationale 2015 à 42€/hab.

La fiscalité fait l'objet d'un développement particulier dans le chapitre : « marges de manœuvre »

2013	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	478.192	595	730	762	759
dont : Produits de fonctionnement réels	418.292	520	721	745	735
.....dont : Impôts locaux	152.080	189	316	292	285
..... Fiscalité reversée par les GFP	-521	-1	42	60	80
..... Autres impots et taxes	27.541	34	45	39	39
..... Dotation globale de fonctionnement	137.486	171	193	207	176
..... Autres dotations et participations	31.863	40	45	52	53

2015	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	468.221	566	763	781	768
dont : Produits de fonctionnement réels	468.221	566	742	763	748
.....dont : Impôts locaux	172.846	209	339	308	299
..... Fiscalité reversée par les GFP	-521	-1	40	60	81
..... Autres impots et taxes	39.176	47	49	44	42
..... Dotation globale de fonctionnement	139.803	169	181	194	158
..... Autres dotations et participations	38.252	46	50	59	59

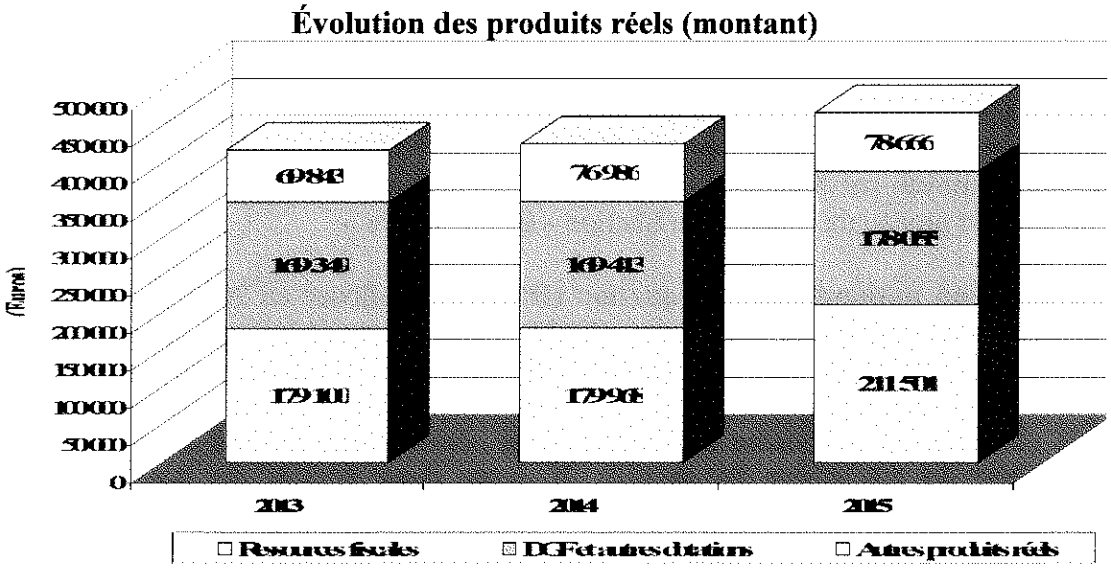

Dotation Globale de Fonctionnement

A .Evolution de la DGF au niveau national tous CEPL confondus de 2013 à 2017

Au niveau national, la DGF passe de 41,5 milliards d'€ en 2013 à 29,01 milliards d'€ en 2017 (ce dernier montant reste à confirmer par la prochaine Loi de Finances).

Sur la même période, pour l'ensemble des CEPL du Département du Finistère (Communes, EPCI et Conseil Départemental) la DGF 2013 représente 53,57 % de la fiscalité versée contre seulement 34,56 % en 2017 (ratio prévisionnel). Ainsi, dès 2015 (- 0,19%), la baisse de DGF n'est plus compensée par la hausse de la fiscalité.

B. La DGF des communes de 2013 à 2015

La DGF repose sur trois principales composantes :

La dotation forfaitaire des communes qui atteint 12,269 milliards d'€ en 2015 dont les deux principaux éléments sont **une dotation de base** qui varie depuis 2011 entre 64,46€ et 128,93€ par habitant en fonction de la taille des communes et **un complément de garantie** établi pour ne pas pénaliser les communes lors du changement de mode de calcul de la DGF en 2004 (le montant 2015 peut être écrêté dans certains cas par rapport à celui de 2014). Cette dotation est prise en compte dans le calcul du potentiel financier.
Depuis 2014, la dotation forfaitaire fait l'objet d'une minoration au titre de la contribution des communes au redressement des finances publiques. Conformément à l'article L. 2334-7-3 du CGCT, les communes contribuent à hauteur de 1 450 millions d'€ en 2015.

La dotation de solidarité rurale (DSR) s'élève en métropole à 1 065 000 000€ pour 2015. Elle repose principalement sur la fraction « Bourg-centre » destinée aux communes de moins de 10 000 habitants chefs-lieux de canton ou dont la population DGF représente 15 % de la population du canton. Elle est calculée en fonction de la population, de l'effort fiscal et du potentiel financier. Ensuite, la DSR est composée de la fraction péréquation qui est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant de la même strate. Le mode de calcul de cette dernière fraction est proche du calcul de la fraction « Bourg-centre ».

La Dotation nationale de Péréquation (DNP) a été allouée en 2015 pour 751 513 000€ en métropole. Les communes éligibles doivent satisfaire cumulativement un potentiel financier par habitant supérieur à 5% au plus à la moyenne de la strate et un effort fiscal supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant, pour ne pas voir dans le seul cadre de l'effort fiscal son montant minoré de moitié et/ou bénéficier du mécanisme de garantie. Il existe dans certains cas des conditions d'éligibilité dérogatoires.

La forte baisse constatée entre 2014 (-4,89%) et 2015 (-10,95%) devrait se confirmer sur 2016 et sur 2017 (1 450 000 000€ de contribution annuelle au redressement des finances publiques). En revanche sur ce dernier exercice, il est prévu un nouveau mode de calcul de la DGF.

Evolution de la DGF de 2013 à 2015 sur la commune de Peumerit

La commune fait partie des 40 communes sur 283 du Département du Finistère qui ont connu une augmentation de DGF de 2013 à 2015malgré la diminution de l'enveloppe globale de la DGF des communes sur la même période.

Les principaux éléments entrant dans le calcul de la DGF

Le potentiel financier prend en compte, pour une commune donnée, l'ensemble de la richesse perçue sur son territoire, en particulier celle tirée de son appartenance à une intercommunalité.

L'effort fiscal est l'indicateur de la pression fiscale exercée par les taux d'imposition puisqu'il compare le produit de l'imposition réelle sur le territoire communal au produit calculé à partir des taux moyens nationaux sur le même territoire (bases de la commune x taux moyens nationaux).

Un potentiel financier faible et un effort fiscal élevé contribuent à valoriser la partie péréquation de la DGF d'une commune. En revanche, c'est principalement la population DGF qui majore le montant de la dotation forfaitaire.

L'augmentation de la population DGF, le niveau faible du potentiel financier par rapport à la moyenne de la strate et un effort fiscal proche de la moyenne de la strate contribuent à la faible augmentation de la DGF de la commune de 2013 à 2015. En revanche, la commune ne bénéficie pas de la fraction bourg centre de la dotation de solidarité rurale.

L'augmentation de la DGF communale en 2014 (+ 0,89%) et son augmentation en 2015 (+ 0,79%) est nettement plus marquée à la hausse que celle de la moyenne des communes au niveau national (- 4,89 % en 2014 et – 10,95% en 2015).

Ratio DGF 2015	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Produits de fonctionnement réels	468 221	566	742	763	748
..... Impôts locaux	172 846	209	339	308	299
..... Dotation globale de fonctionnement	139 803	169	181	194	158
..... Ratio DGF / Fiscalité	0,80	0,80	0,53	0,62	0,52

La DGF communale en 2015 représente 169€/hab contre des moyennes inférieures et supérieures (Finistère : 181€, Bretagne :194€ et France : 158€). En effet, le nombre élevé de résidences secondaires (61 en 2015) augmente la population DGF (888 en 2015 : 1 résidence secondaire = 1 habitant) par rapport à la population INSEE (827 en 2015) et minore un peu la dotation forfaitaire. En revanche, le niveau de l'effort fiscal majore les dotations de péréquation (DSR et DNP).

Le niveau de la DGF communale par rapport à la fiscalité est largement supérieur à la strate nationale (80% contre une moyenne nationale 2015 à 52%).

B) La Capacité d'autofinancement

La Capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent de fonctionnement (Produits réels diminués des charges réelles) utilisable pour financer les dépenses d'investissement (c'est-à-dire, les remboursements de dettes par priorité, puis avec le reliquat de nouvelles dépenses d'équipement…).

2013	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	72.741	90	197	209	175
Résultat comptable = A - B = R	59.128	74	159	171	148
Produits de fonctionnement réels	418.292	520	721	745	735
Charges de fonctionnement réelles	359.164	447	552	563	579
Capacité d'autofinancement brute = CAF	59.128	74	169	182	156
Produits de cessions d'immobilisations	59.900	75	7	13	18
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	2.681	3	101	110	94
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	2.681	3	101	110	94

2015	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	98.031	119	198	207	166
Résultat comptable = A - B = R	82.771	100	170	173	140
Produits de fonctionnement réels	468.221	566	742	763	748
Charges de fonctionnement réelles	385.450	466	563	579	599
Capacité d'autofinancement brute = CAF	82.771	100	178	184	149
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	9	11	15
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	44.091	53	110	107	83
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	44.091	53	110	108	83

1-L'excédent brut de fonctionnement (EBF)

Il résulte de la différence entre les encaissements et les décaissements effectifs générés par l'activité de gestion courante. Il se situe en amont des opérations financières, il est donc neutre vis-à-vis de la politique de financement et d'endettement.

Il n'est pas non plus influencé par les opérations à caractère exceptionnel comme les cessions d'immeubles par exemple. Enfin, il ne tient pas compte des normes et conventions comptables (provisions et amortissements).

L'excédent brut de fonctionnement est donc considéré comme l'indicateur de la maîtrise par la commune de ses missions de service public.

Cet indicateur augmente nettement sur la période étudiée en passant de 72 741€ à 98 031€. Les charges de fonctionnement liées à l'EBF augmentent mais les produits de même nature connaissent une plus forte progression.

Néanmoins, la commune maîtrise moins que les moyennes ses opérations de gestion courante en fin d'analyse (119€/hab en 2015 contre 166€ pour la strate nationale).

2 -La capacité d'autofinancement brute

CAF BRUTE = EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT + produits réels financiers et exceptionnels – charges réelles financières et exceptionnelles

La Capacité d'autofinancement brute (CAF) précise dans quelles conditions la gestion courante de l'exercice, précédemment mesurée par l'Excédent Brut de Fonctionnement, se trouve en mesure de couvrir les besoins financiers nés des politiques de financement et d'endettement en incorporant les résultats financiers et une partie des charges et produits exceptionnels dont les subventions d'équilibre.

La capacité d'autofinancement brute augmente nettement de 2013 (59 129€) à 2015 (82 776€). Sur ce dernier exercice, la CAF Brute (100€/hab) est inférieur aux moyennes départementale (178€), régionale (184€/hab) et nationale (149€/hab).

L'écart en € par habitant entre ce ratio et l'EBF s'améliore en raison de charges financières maîtrisées, représentant 15€ par habitant contre une moyenne nationale 2015 à 22€.

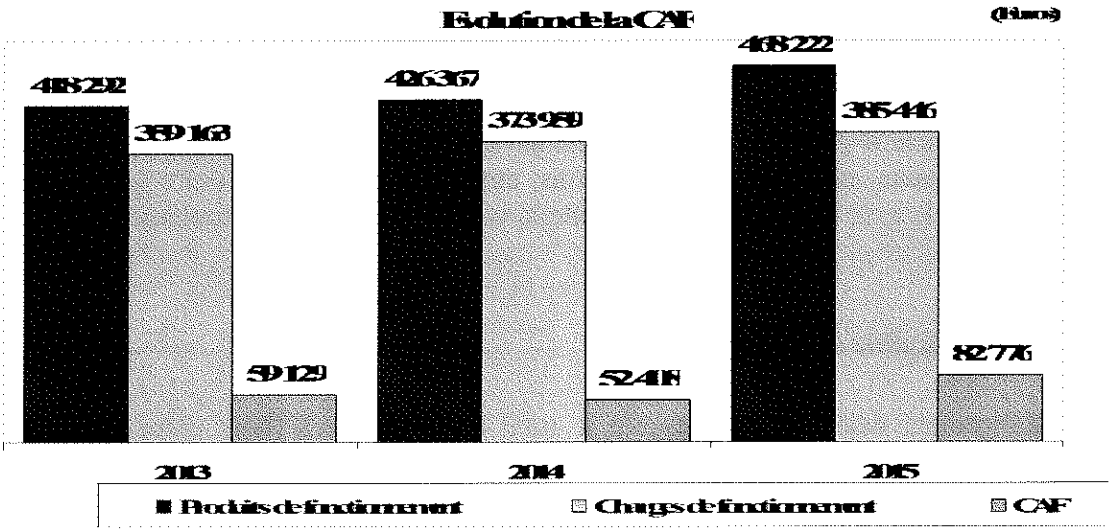

3-La capacité d'autofinancement nette

CAF Nette = CAF Brute - remboursement en capital de la dette + refinancements éventuels

La capacité d'autofinancement nette permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les dépenses obligatoires que sont les remboursements de dettes en capital.

Un montant négatif indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement. Elle ne dispose généralement que du recours à l'emprunt pour se désendetter.

Elle augmente significativement de + 2 681€ en 2013 à + 44 091€ en 2015. Elle se

situe au-dessous de la moyenne de la strate de référence en 2015 (53€ pour la commune contre 83€ pour la moyenne nationale).

Le remboursement de dettes bancaires (47€/hab en 2015) pèse faiblement sur l'autofinancement net (moyenne nationale comparable : 67€).

La commune dispose d'une capacité propre à investir satisfaisante en raison de la maîtrise de la dette.

II) L'INVESTISSEMENT

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

A) Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

Une capacité d'autofinancement brute, positive sur la période, a permis à la commune de dégager près de 194 000€ sur trois ans. La CAF couvre le remboursement de dettes de 2013 à 2015.

Une fois le remboursement de dettes effectué, il reste à la commune une CAF nette positive (CAF - remboursements). En ajoutant à cette somme les recettes d'investissement (dotations, subventions; plus-values de cession), la commune dispose, en 2015, de 128 265€ pour ses dépenses d'équipement. Ce montant représente le financement disponible de la commune.

A partir des ressources propres provenant de sa section de fonctionnement et de sa section d'investissement, la commune peut investir 340 109€ sur la période triennale.

Formation du financement disponible

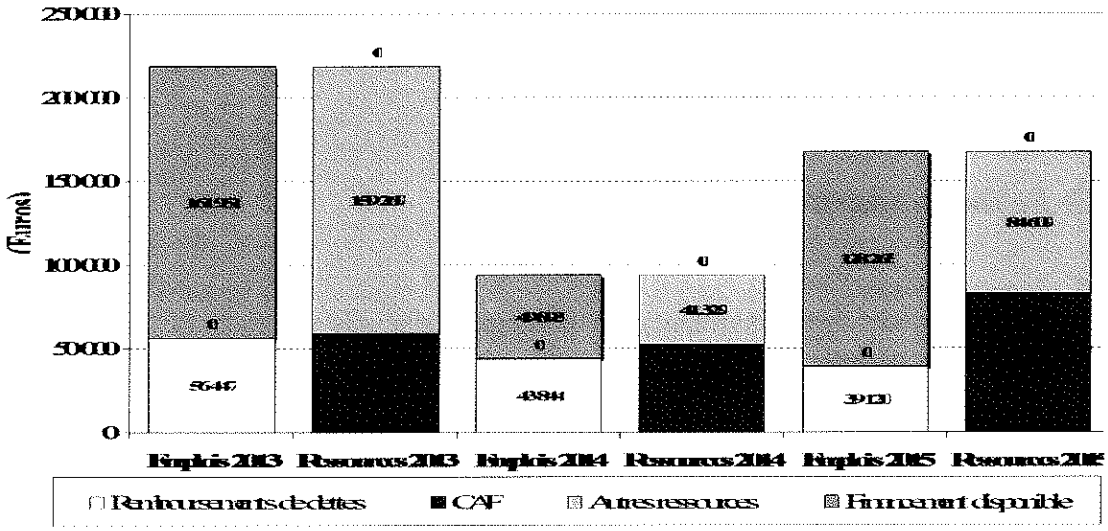

B) Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement varient fortement sur la période puisque le montant en 2014 est supérieur de plus du double de celui de 2015.

Évolution des dépenses d'équipement

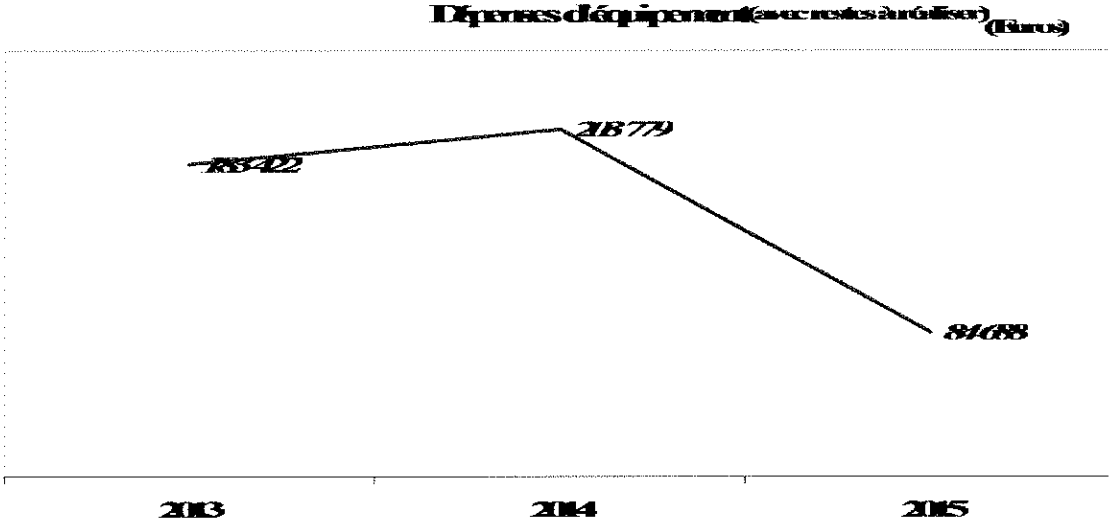

Les dépenses d'équipement totalisées sur la période 2013-2015 s'élèvent à 581 €/hab pour la commune. Elles se situent très nettement en dessous de la moyenne nationale (870€/hab).

En matière d'investissement, la commune mène une politique prudente et fortement subventionnée sur la période puisque le total des subventions par

rapport aux dépenses d'équipements avoisine 32%(189€ / 581€) contre 25% pour la strate nationale (225€/ 870€).

C) Le financement des investissements

Pour financer ses investissements, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt bancaire sur la période étudiée.

Sur l'exercice 2013, le financement disponible est insuffisant pour financer les emplois. La variation du fonds de roulement est négative, la commune diminue ses réserves pour un montant s'élevant à – 21 139€.

De même, sur l'exercice 2014, le financement disponible est limité. La variation du fonds de roulement est négative. La commune diminue ses réserves pour – 153 556€.

Sur 2015, le financement disponible permet de financer les dépenses d'équipement de l'année. La variation du fonds de roulement est positive, la commune augmente ses réserves pour + 44 370€.

Sur la période, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt bancaire pour financer ses projets et a diminué ses réserves cumulées pour – 130 325€.

Financement des investissements

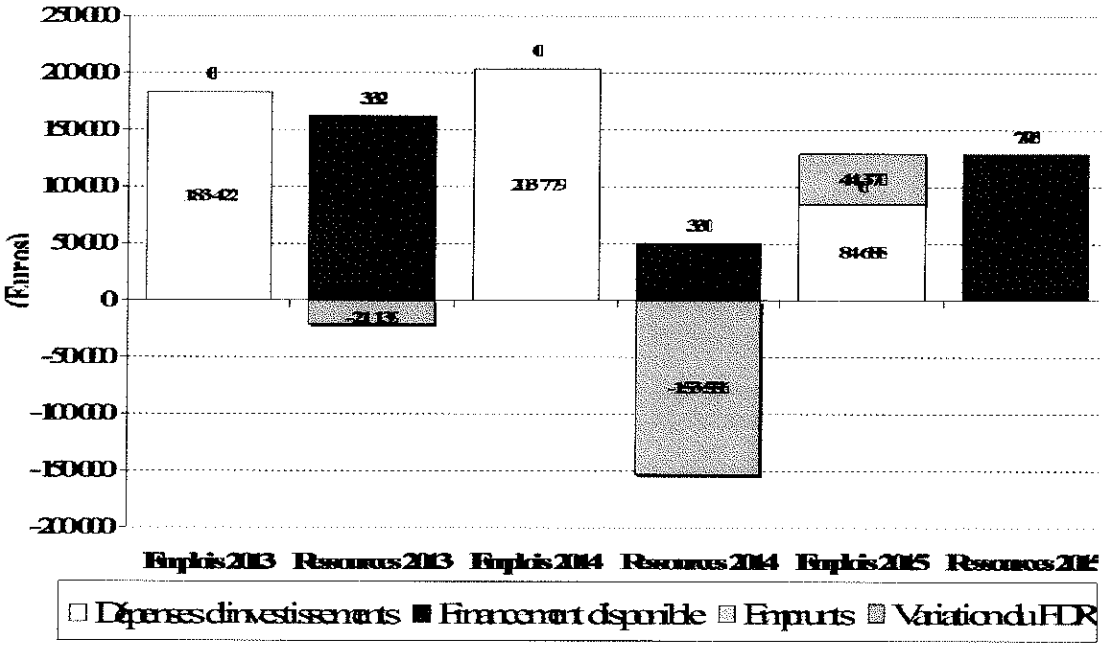

III] EQUILIBRE DU BILAN

L'objectif de l'examen du bilan est d'estimer les marges de manœuvre futures pour toutes opérations d'investissement (remboursements de dettes, investissements nouveaux et coûts induits par ses investissements en fonctionnement, emprunts…).

Le bilan décrit, à la clôture de l'exercice, l'ensemble du patrimoine que la commune a constitué d'année en année. Ce patrimoine comprend un "actif" (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un "passif", total des moyens de financement que détient la commune (dotations, subventions, dettes…).

La mesure de l'équilibre financier de la commune s'effectue à travers trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

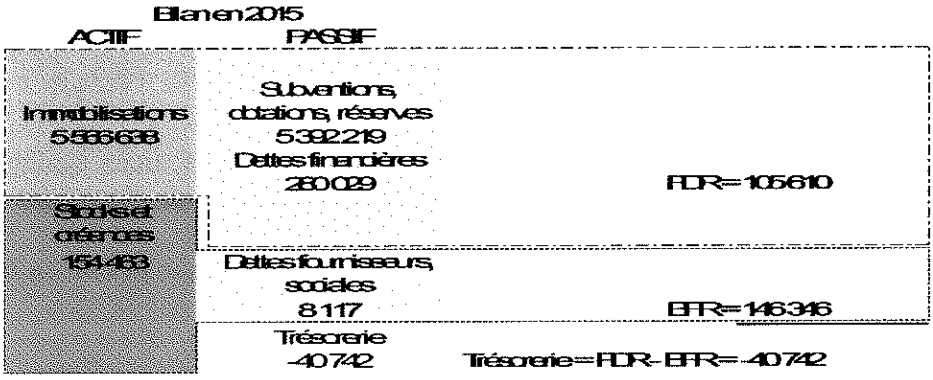

A) Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Le fonds de roulement est positif sur toute la période. En 2015, il atteint un montant de + 105 610€ comme cela est détaillé précédemment dans le financement des investissements. Un fonds de roulement positif constitue un apport pour la trésorerie. Il se situe à + 128€ par habitant fin 2015 contre + 378€ pour la moyenne nationale. La commune dispose de réserves en fin de période mais à un niveau inférieur aux moyennes.

B) Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales…). Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. À l'inverse, une dette pas encore payée vient diminuer ce besoin de financement.

Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

Le Besoin en Fonds de Roulement est positif de 2013 à 2015 pour atteindre un montant de + 146 346€ sur le dernier exercice étudié. Ce dernier est la résultante de l'exécution des opérations financières du budget principal et des budgets annexes qui puisent ou apportent de la trésorerie.

Les comptes comptabilisant les restes à recouvrer et les restes à payer pèsent également sur le niveau du BFR au 31/12/2015.

Un besoin en fonds de roulement positif ne constitue pas un apport pour la trésorerie.

C) La trésorerie

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement.

Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

La trésorerie est **déficitaire** en 2015. Avec – 40 742€, la commune ne peut pas couvrir un mois de charges de fonctionnement courant.

Évolution des principaux éléments du bilan

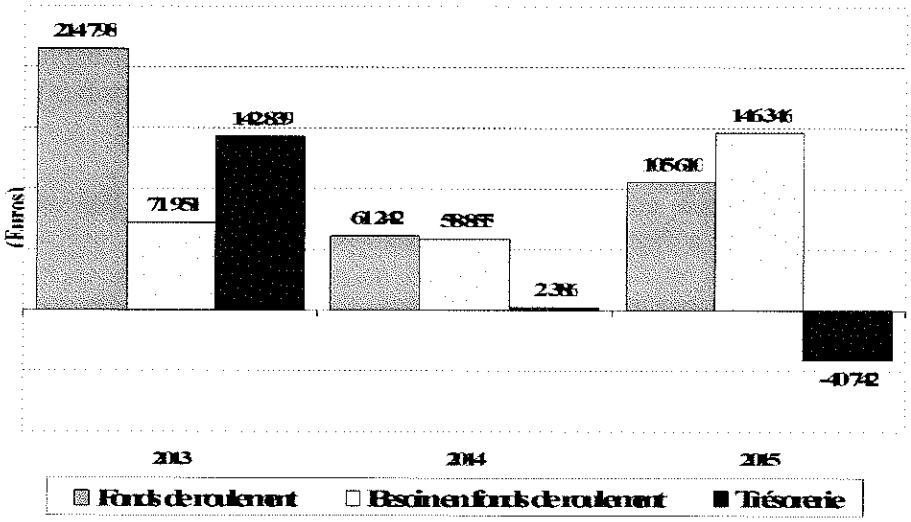

N.B. : L'appréciation de ces différents agrégats est à nuancer. En effet, leur valeur correspond à une situation à un jour fixé (le 31 Décembre de l'année). Elle est susceptible de varier en fonction des flux financiers et du calendrier de mobilisation des emprunts.

IV) MARGES DE MANŒUVRE

Les principales marges de manœuvre d'une collectivité se situent soit au niveau de ses charges de fonctionnement, soit au niveau de ses produits (fiscalité directe locale) soit encore en matière d'endettement.

A) La fiscalité directe locale

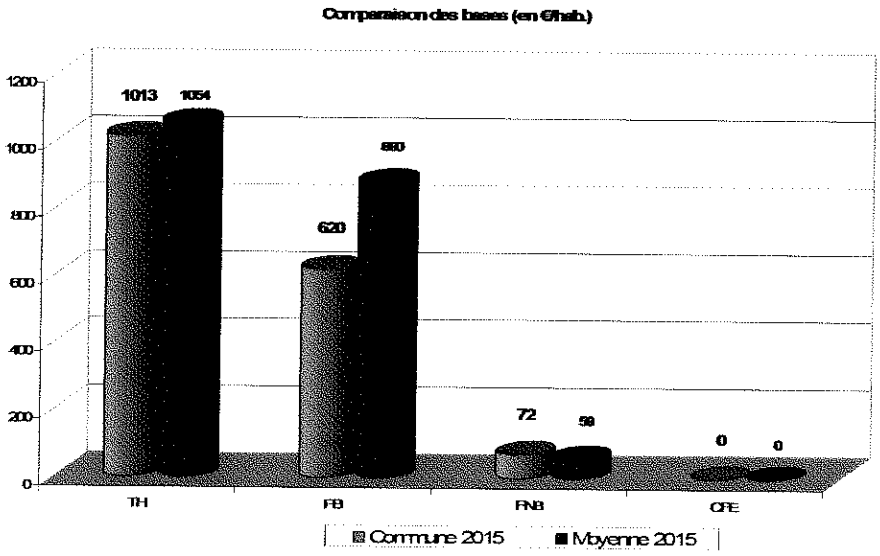

Les bases

1) Les bases TH 2015 sont inférieures aux moyennes (1 013€/hab contre une moyenne nationale 2015 de 1 054€/hab), en raison d'une valorisation cadastrale 2015 (VLM : valeur locative moyenne) peu élevée par rapport à la strate nationale. En revanche, le nombre important de résidences secondaires (les bases sont prises en compte dans les moyennes mais pas la population concernée) majore les bases par habitant.

Valeur locative moyenne des locaux d'habitation	Propre à la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
	2.399	2.718	2.337	2.737
Données économiques 2015	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	433logements			
->dont part de résidences secondaires	14,3%	18,0%	17,4%	12,5%
Réductions et majorations de bases décidées, sur déliberation, par la commune				
Taxe d'habitation 2015	Taux d'abattement appliqué	Date de la délibération	Montant des bases exonérées sur délibération	
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 1 et 2 (cas général) . Taux minimum légal : 10% en métropole et 5% dans les DOM	Taux minimum	Non majoré	0	
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et + (cas général) . Taux minimum légal : 15% en métropole et 5% dans les DOM	Taux minimum	Non majoré	0	
battement général à la base	0 %		0	
Abattement spécial à la base	0 %		0	
Abattement spécial handicapés à la base	0 %		0	
Montant total des abattements TH décidés par la commune			0	

2) De même, les bases de foncier bâti sont inférieures aux moyennes (620€/hab contre 880€/hab pour la moyenne nationale 2015). Cet écart défavorable à la commune provient des locaux à caractère professionnel et industriel, qui représentent seulement 2,1% de la base totale du foncier bâti de la commune contre 27,1% pour la moyenne nationale 2015. Sur la commune, ils pèsent faiblement par rapport aux locaux d'habitation et minorent ainsi la base de foncier bâti par habitant. Seul le foncier bâti dispose de bases à caractère professionnel et industriel.

Données économiques 2015	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Bases communales imposées en foncier bâti	524.306			
->dont % locaux d'habitation ordinaire	96,6 %	88,0 %	81,4 %	71,6 %
->dont % locaux d'habitation à caractère social	1,3 %	1,1 %	1,0 %	1,0 %
->dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
->dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,0 %	0,1 %	0,3 %	0,3 %
->dont % locaux à usage professionnel ou commercial	2,1 %	5,3 %	7,2 %	10,3 %
->dont % établissements industriels et assimilés	0,0 %	5,5 %	10,1 %	16,8 %

Les taux

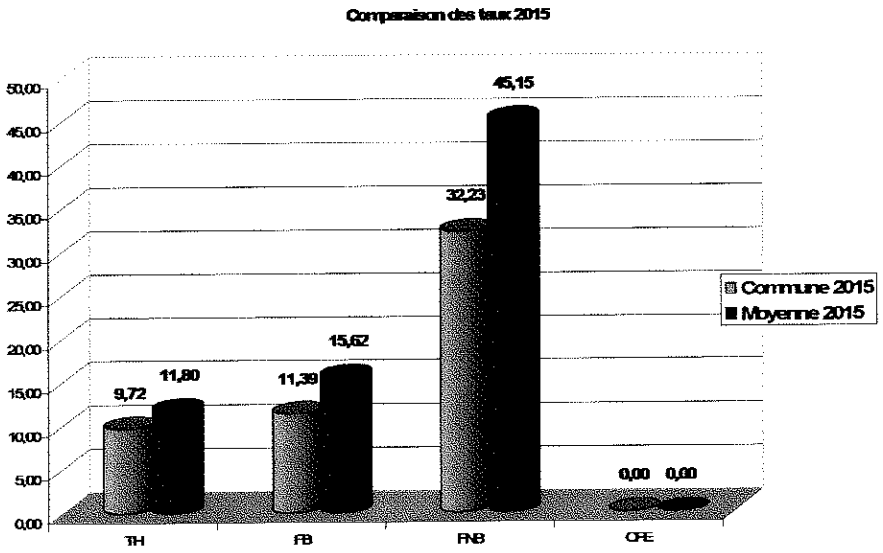

Le taux de TH (9,72% en 2015) est inférieur à la moyenne nationale (11,80%). De même, le taux de foncier bâti 2015 (11,39%) est en dessous de la strate nationale (15,62%). En 2015, les impôts locaux représentent un niveau faible de 209€/hab pour la commune contre 299€/hab pour la moyenne nationale, principalement en raison de la faiblesse des bases d'imposition et par des taux inférieurs aux moyennes.

B) Analyse de l'endettement

2015	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	280.028	339	579	687	592
dont encours des dettes bancaires et assimilées	278.840	337	571	680	577
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	49.633	60	89	100	88
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	105.606	128	246	280	378

La commune présente un encours de dettes en diminution entre 2013 (361 871€) et 2015 (280 029€).

Sur la dernière année, l'encours de dette atteint 339€ par habitant. Il se situe en dessous des moyennes départementale (579€/hab), régionale (687€) et nationale (592

€/hab).

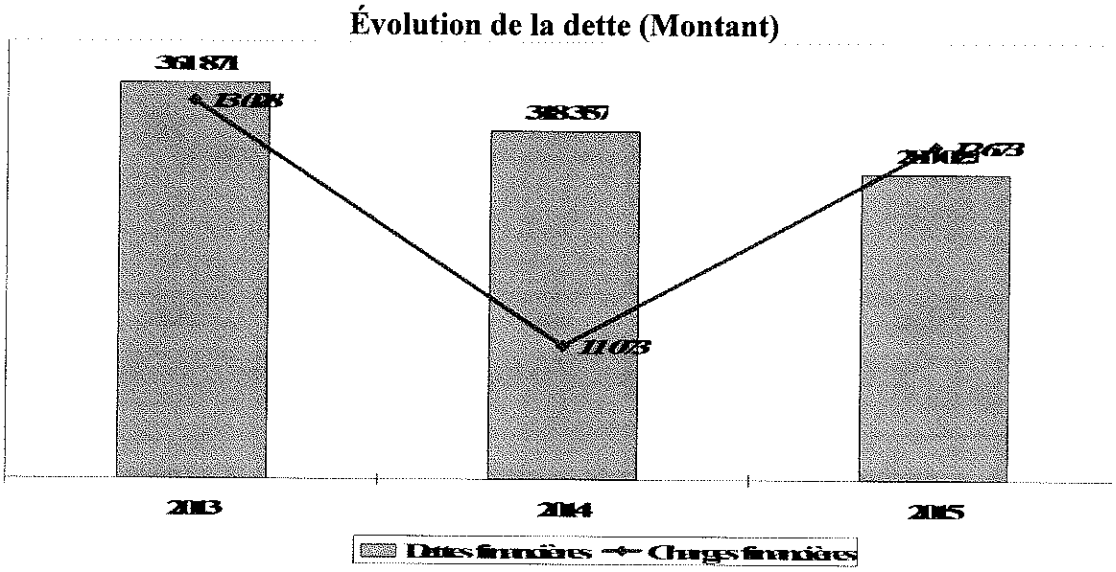

Les ratios

Les ratios « dettes sur produits de fonctionnement réels » et « dettes sur CAF brute » permettent d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes à partir soit de ses produits de fonctionnement, soit de l'excédent dégagé en fonctionnement.

Le ratio « dettes/produits de fonctionnement » mesure le poids de l'endettement et le nombre d'années nécessaire pour le rembourser en y consacrant la totalité des ressources de fonctionnement.

La commune est dans une situation favorable avec un ratio à 0,6 année en 2015 qui est identique à la médiane (0,6). La dette est remboursée en un peu plus de 7 mois de produits de fonctionnement ce qui correspond au 7 mois de la médiane des communes.

Ratio d'endettement

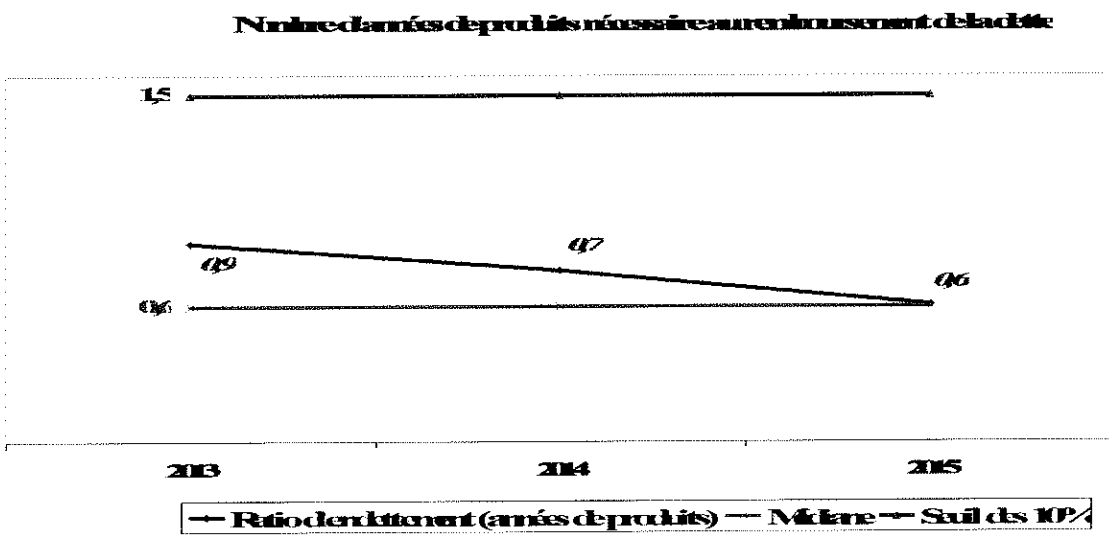

Le ratio « encours dettes/CAF Brute » détermine le nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement du stock de dette. Il est très important, car il détermine la capacité de désendettement de la Commune.

À l'issue de l'année 2015, ce ratio s'élève à 3,4 années pour la commune. Il se situe à un niveau supérieur à la médiane des communes qui est de 2,5 années de CAF brute. Au-delà de 7 ans, il peut être considéré comme excessif.

Le remboursement de la dette communale sera long en raison principalement d'un autofinancement brut inférieur aux moyennes.

<u>Ratio 2015</u> : 280 029€ d'endettement divisé par 82 771€ de CAF brute soit 3,4 années.

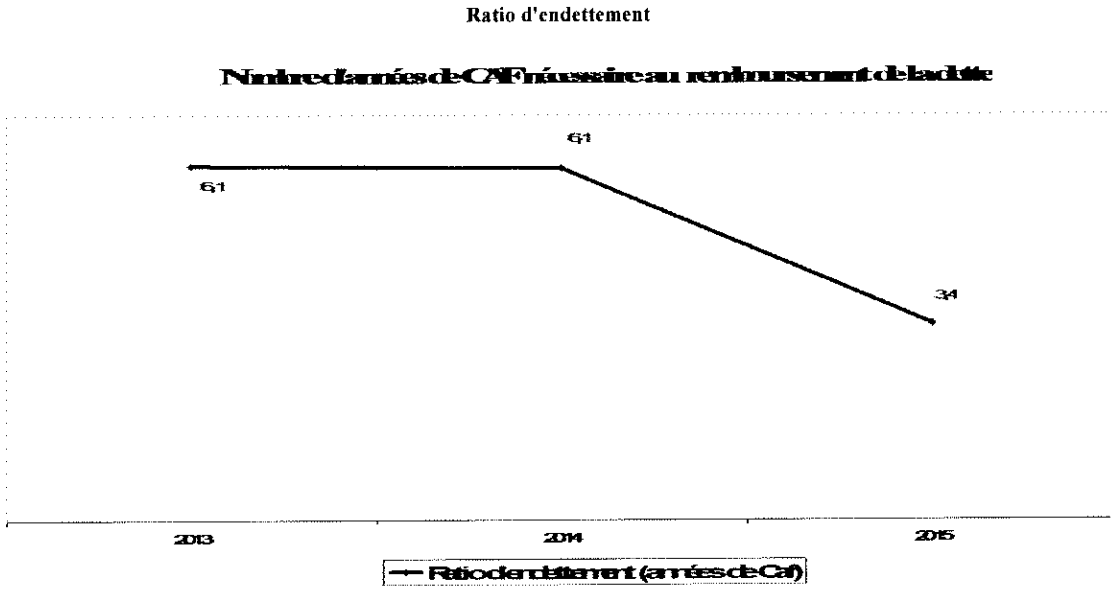

LEXIQUE

Actif
A l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

Annuité de la dette
L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autofinancement
(voir Capacité d'autofinancement)

Besoin en fonds de roulement (BFR)
Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

Bilan
Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.
Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement); l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)
Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Capitaux et assimilés
Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières

(dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

Charges de fonctionnement réels
En analyse financière M14 , les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement.

Financement disponible
Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

Excédent brut de fonctionnement (EBF)
Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la commune indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles.

Fonds de roulement
Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).
Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Produits de fonctionnement réels
En analyse financière M14 , les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement.

Réel
En analyse financière , la notion de réel diffère de celle d'encaissement ou de décaissement. Est considéré comme réelle, une opération qui a ou aura (au cours d'un exercice ultérieur) un dénouement en trésorerie.

Résultat de fonctionnement ou résultat comptable
Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classe 7 et 6 de la section de fonctionnement.

Trésorerie
C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.